

l'évolution de la conjoncture industrielle et technologique ainsi qu'aux possibilités de débouchés qui s'offraient aux entreprises canadiennes en appliquant de manière appropriée sa politique de non-prolifération nucléaire aux exportations éventuelles de tritium. Cette politique, développée et appliquée de manière consistante par des gouvernements successifs depuis 1965 est conçue de façon à s'assurer que les exportations nucléaires canadiennes, y compris le tritium, ne soient pas utilisées pour fabriquer des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Joe Clark"